



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABGE - 11.05.2020
Numéro de publication: SB02-0000019842
Canton: GE

Entité de publication:
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer Safety-Management Sàrl, soit pour elle : M. SIEGRIST Michel, associé gérant président

Débiteurs:

Safety-Management Sàrl, soit pour elle : M. SIEGRIST Michel,
associé gérant président
Rue Baylon 20
1227 Carouge GE
Suisse

Créanciers:

EOS Suisse SA
Flughafenstrasse 90
8302 Kloten
Suisse

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

20 146196 K

Créances:

CHF 2292.65 5 % depuis 18.02.2020
raccordement ALL:BAC:8016872
CHF 98.40
5.00 % intérêt moratoire du 10.04.2019 au 17.02.2020
CHF 32.00
Autres frais
CHF 350.00
Frais d'encaissement selon CGV Swisscom
CHF 15.00
Frais recherche solvabilité

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.
Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève